



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

Rapport annuel 2006



Étudiants de 10e année inscrits au programme LAWS de l'école Central Technical au palais de justice Old City Hall

Introduction

La Fondation du droit de l'Ontario a été créée en 1974 en vertu d'un amendement de la Loi sur la Société du Barreau afin d'établir et de maintenir un fonds devant être utilisé pour l'éducation juridique, la recherche en droit, l'aide juridique ainsi que pour la création, le fonctionnement et le maintien de bibliothèques juridiques. La Loi sur la Société du Barreau régit la profession d'avocat en Ontario.

La Fondation du droit de l'Ontario est régie par cinq membres du conseil d'administration nommés par le Barreau du Haut-Canada et par le procureur général de l'Ontario.

La Fondation du droit réalise son mandat en octroyant des subventions aux organisations pour des projets et des initiatives se rapportant au droit. Depuis sa création en 1974, la Fondation du droit a octroyé plus de 160 million de dollars sous la forme de subventions à divers individus et organisations. Dans le même temps, la Fondation du droit a octroyé environ 500 millions de dollars à Aide juridique Ontario.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société du Barreau, la Fondation du droit de l'Ontario est financée par les intérêts perçus sur les sommes d'argent détenues dans des comptes en fiducie mixte d'avocats.

NOUVELLE ADRESSE !

En 2006, la Fondation a déménagé dans des bureaux plus grands.

La Fondation du droit de l'Ontario se trouve maintenant au :
20, rue Queen Ouest, bureau 3002
C.P. 19, Toronto (ON) M5H 3R3
www.lawfoundation-on.org

Tél. : 416 598-1550

Télec. : 416 598-1526

Table des matières

Rapport du président	2
Conseil d'administration	4
Événements marquants	5
Subventions accordées en 2006	9
Report on Class Proceedings	13
Rapport sur les catégories de procédure	19
États financiers :	
État de la situation financière	20
État des résultats	22
État de l'évolution des soldes des fonds	24
État des flux de trésorerie	25

Notes différentes aux
états financiers



Vision

La Fondation du droit de l'Ontario veut faire progresser l'idée d'un système juridique vraiment accessible à tout le monde. La Fondation est reconnue comme chef de file, grâce à ses formules originales de partenariat visant à soutenir et à favoriser le développement d'une société juste.

Enonce de mission

La Fondation du droit de l'Ontario se donne comme mission de renforcer l'avancement des connaissances juridiques, l'excellence au sein de la profession et la participation au système juridique. La Fondation subventionne des programmes et initiatives dans le but de promouvoir et d'améliorer l'accès à la justice pour toute la population ontarienne.

Rapport du président

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO SUBVENTIONNE DEPUIS LONGTEMPS DES PROGRAMMES INTÉRESSANTS DANS LE DOMAINE DU DROIT. DEPUIS DÉJÀ 33 ANS, NOUS JOUONS UN RÔLE IMPORTANT DANS LE MILIEU JURIDIQUE ET FAISONS LA PROMOTION DE L'EXCELLENCE AU SEIN DE LA PROFESSION. AU FIL DES ANS, LA FONDATION A CONCENTRÉ SES EFFORTS DE MANIÈRE À ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LE SYSTÈME JURIDIQUE ET POUR ASSURER LE FINANCEMENT D'INITIATIVES DANS UN NOMBRE CROISSANT D'ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC. COMME VOUS LE VERREZ DANS CE RAPPORT, UNE DES PRIORITÉS EN 2006 A ÉTÉ DE METTRE EN PLACE ET DE RENFORCER DES PARTENARIATS ET D'AIDER LES CITOYENNES ET CITOYENS DE L'ONTARIO À VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE. NOUS AVONS ESSAYÉ D'AVOIR UNE VISION PLUS STRATÉGIQUE ET DE TRAVAILLER SUR DES PROJETS À LONG TERME REFLÉTANT LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET L'INNOVATION.

En 2006, trois initiatives montrent précisément notre engagement envers ces objectifs : la Bourse de leadership communautaire en justice, le Fonds sur le droit et l'innovation et la Commission du droit de l'Ontario.

La **Bourse de leadership communautaire en justice** a été créée afin d'encourager les dirigeants des groupes d'intérêt public, qui traitent avec le système juridique à collaborer avec les universités, collèges et facultés de droit de l'Ontario à passer un trimestre universitaire en résidence. Nous espérons que les titulaires des bourses pourront vivre une expérience enrichissante et susciter la réflexion dans le milieu de l'enseignement grâce à leurs points de vue critiques et stimulants sur le droit et le système juridique. De plus, nous voulons favoriser une plus grande collaboration entre les divers intervenants.

Nous avons choisi deux personnes ayant fait preuve d'un vrai leadership dans la défense de questions sociales importantes : Kimberly Murray, directrice exécutive du Aboriginal Legal Services of Toronto, fera des recherches à l'Université Ryerson sur le décès des Autochtones détenus dans les prisons; et Kim Pate, directrice exécutive de la Canadian Association of Elizabeth Fry, sera responsable de coordonner le

programme « **Increasing Women's Access to Justice** » à l'Université d'Ottawa.

Les commentaires ont été très positifs. L'initiative est considérée comme une excellente occasion d'enrichir l'expérience professionnelle et universitaire des titulaires ainsi que des établissements d'enseignement.

La Fondation a continué ses activités de mobilisation avec la création du **Fonds sur le droit et l'innovation**. Le fonds a été créé en 2006 dans le but de trouver des moyens d'aider les groupes marginalisés à mieux connaître leurs droits et à les faire respecter. L'objectif était de financer des projets comportant des lacunes importantes dans des groupes sous-représentés et des projets abordant les problèmes sous un angle nouveau ou différent.

Les priorités retenues sont les suivantes : les travailleurs à faible revenu; les personnes vivant dans des régions rurales et éloignées de la province; les Autochtones, surtout ceux qui ne vivent pas en ville et ne parlent pas anglais; les personnes de minorités linguistiques; les femmes qui sont victimes de violence familiale, principalement celles qui ne parlent pas anglais et qui restent dans des régions rurales; et finalement, les personnes qui ont des troubles mentaux.

La Fondation a concentré ses efforts de manière à encourager la participation de la collectivité dans le système juridique et pour assurer le financement d'initiatives dans un nombre croissant d'organismes d'intérêt public.

— *Larry Banack, président*



Les réponses à cette initiative ont été supérieures à nos attentes. Nous avons reçu près de 150 demandes venant de partout dans la province. En fait, la demande était tellement forte que la Fondation va donner deux fois plus de subventions en 2007. Le succès de cette initiative prouve les grands défis de l'accès à la justice et la détermination de la Fondation à les résoudre.

En janvier 2006, la Fondation a eu le plaisir de participer à la création de la nouvelle **Commission du droit de l'Ontario**. La Fondation, en collaboration avec le ministère du Procureur général, le Barreau du Haut-Canada et les écoles de droit de l'Ontario, a mis sur pied cette commission dont le mandat sera de collaborer avec le gouvernement, les avocats, la magistrature, le corps professoral et les étudiants de toutes les écoles de droit de l'Ontario et le public aux tâches suivantes : examiner des enjeux présentant un intérêt et une importance de taille; formuler des recommandations en vue d'améliorer l'administration du système de justice de l'Ontario.

Bien que nous soyons très fiers des nouvelles initiatives, nous sommes aussi contents d'accorder notre soutien à des programmes et établissements bien établis, dont il sera question dans les pages qui suivent.

J'aimerais aussi souligner les efforts de mes collègues, car leur dévouement envers la Fondation est ce qui permet à nos idéaux de

devenir des programmes tangibles qui sont efficaces, innovateurs et inspirants. L'année 2006 représente une étape importante pour un de nos collègues, l'honorable Laurence Pattillo, qui a été membre du conseil de la Fondation de 2004 à 2006. Il a été nommé à la Cour supérieure de l'Ontario et nous lui souhaitons bonne chance dans la poursuite de sa carrière. Il sera remplacé par Mark Sandler, un membre nommé par le Barreau du Haut-Canada.

Il y a aussi eu des changements au sein du Comité des catégories de procédure. Le président du comité, Robert Munroe, et le membre Brian Bellmore ont fini leur mandat en 2006. Nous sommes reconnaissants de leurs efforts constants.

Je tiens aussi à souligner le travail extraordinaire du personnel de la Fondation qui travaille constamment à mettre en oeuvre des projets importants dans l'intérêt du public. Ensemble, nous continuons à promouvoir l'accès à la justice pour toute la population ontarienne.

Larry Banack,
président

Conseil d'administration

Personnes nommées par le Barreau du Haut-Canada :



Larry Banack, président
Koskie Minsky s.r.l.
Avocats
Toronto, Ontario



E. Susan Elliott
Good Elliott Hawkins s.r.l.
Avocats
Kingston, Ontario



Mark J. Sandler
Cooper, Sandler & West
Avocats
Toronto, Ontario

Personnes nommées par le Procureur général :



Mark D. Leach
Sous-procureur général adjoint
Division des politiques
Ministère du Procureur général
Toronto, Ontario



Professeur Lorne M. Sossin
Doyen associé, faculté de droit
Université de Toronto

Personnel



Assis (de g. à dr.) :

Adriana Suppa, conseillère en communications
Arta Tafaj, coordonnatrice administrative
(comptabilité et conformité)
Irene Geridis, directrice, comptabilité et
administration
Taciana Estrela, aide de bureau

Debouts (de g. à dr.) :

Toomie Allen, coordonnatrice administrative
(subventions et Comité de catégories de procédure)
Alida De Lorenzi, responsable des subventions
Mary Shannon Brown, directrice exécutive
Elizabeth Goldberg, chef de la direction
Barbara Stewart, adjointe administrative
Gina Papageorgiou, avocate, Comité de
catégories de procédure

Événements marquants



Roy McMurtry, juge en chef, avec Claudia Belda et Evelyn Baxter de la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation au souper des prix Pro Bono, qui s'est tenu lors de la Première conférence nationale Pro Bono.



La très honorable Beverley McLachlin, c.p., CCM, avec les coordonnatrices du PBSC 2006 à l'Université d'Ottawa



Kimberly Murray – Bourse de leadership communautaire en justice

Pro Bono Law Ontario (PBLO)

La Fondation continue de subventionner Pro Bono Law Ontario (PBLO), organisme qui facilite l'accès à la justice en Ontario en créant et promouvant les occasions pour les avocates et avocats d'offrir des services juridiques sans frais aux personnes ayant des moyens financiers limités. Le nombre de clients ayant obtenu des services pour des projets internes a augmenté de près de 70 % par rapport à l'an dernier, en raison des efforts de communication dans la collectivité, principalement pour le **Volunteer Lawyers Service** et **Child Advocacy Project**. Le site Web, www.pblo.org, a été amélioré en 2005-2006 et a fait l'objet de près de 80 000 visites.

PBLO a travaillé avec cinq nouveaux cabinets en 2006 pour lancer d'autres projets dont les suivants :

- pilotes de la Cour des petites créances à Toronto et Kingston. À Toronto, le projet fait appel à quatre cabinets qui occupent 24 bénévoles chacun;
- projet sur les mineurs non accompagnés en partenariat avec McCarthy Tétrault et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié;
- deux initiatives de développement communautaire - a) McCarthy Tétrault et Artscape; b) Paliare Roland et le centre d'action pour les travailleurs (Workers Action Centre);
- projet en droit successoral de Habitat pour l'humanité en collaboration avec Baker & McKenzie LLP et une entreprise cliente, Manulife Financial.

En 2006, le PBLO a obtenu le statut d'organisme de charité et a été hôte conjoint du premier congrès national Pro Bono, ainsi que du souper de remise des prix Pro Bono annuels. Après le congrès, cinq nouveaux cabinets ont communiqué avec PBLO pour savoir comment élaborer des politiques et projets de services juridiques bénévoles. Le congrès a aussi motivé des organismes d'autres provinces à offrir de services juridiques gratuits. L'Alberta et le Québec vont lancer des programmes provinciaux semblables.

Pro Bono Students Canada (PBSC)

L'année 2006 était le dixième anniversaire de Pro Bono Students Canada, un organisme géré par des étudiantes et étudiants et comptant des bureaux dans sept facultés du droit de l'Ontario. PBSC s'occupe d'une série de programmes permettant d'enrichir la vie étudiante en acquérant de l'expérience pratique en donnant des services d'aide juridique dans des collectivités sous-représentées.

Détails sur le PBSC :

Programme de placement communautaire : 1 500 étudiants en droit de l'Ontario ont donné de l'information juridique à plus de 300 organismes d'intérêt public. De cette façon, on a pu accorder plus



Danielle McLaughlin du CCLET et des élèves du secondaire après un atelier.



Étudiants du programme LAWS de l'école Central Technical avec la juge Marion Lane (assise) et Grace Russell du Bureau d'aide judiciaire ainsi que son honneur Mark Conacher (dernière rangée).



Des étudiants de l'école secondaire Manitoulin jouent le rôle d'avocats dans des procès fictifs au palais de justice de Gore Bay (fait partie du programme Salle d'audience et salle de classe du ROEJ).

de 80 000 heures d'aide juridique gratuite. Au chapitre du Osgoode Hall, la participation des élèves a augmenté de plus de 50 %. **Programme de placement à distance Pro Bono : Pro Bono Law Ontario**, avec le soutien du bureau du PBSC de l'Université de Windsor, il a été possible de mettre au point le nouveau projet de Téléjustice visant à offrir de l'information juridique et des conseils aux Autochtones de l'Ontario vivant sur des réserves. **Programme d'éducation et de sensibilisation Pro Bono** : Grâce aux orateurs dynamiques et aux activités intéressantes, on fait la promotion du travail Pro Bono. En 2006, les chapitres du PBSC des départements de Common Law et de droit civil de l'Université d'Ottawa ont accueilli la juge en chef du Canada, la très honorable Beverley McLachlin, lors d'une activité qui s'est déroulée à l'automne. **Programme de court et tribunal** : Le programme permet aux étudiants en droit d'offrir des services gratuits aux personnes qui n'ont pas droit à l'aide juridique et qui n'ont pas les moyens pour se faire représenter par un avocat. En 2006, l'université Western Ontario a mis en place un programme du genre pour les tribunaux du droit de la famille de la région de London. Le chapitre du PBSC de l'université Queen's e a créé un projet semblable pour les cours des petites créances à Kingston. Dans toute la province, plus de 100 étudiantes et étudiants en droit ont pris part à des projets du genre. **Programme multidisciplinaire** : Ces projets font travailler les étudiants sur plusieurs disciplines. En 2006, le chapitre de l'Université de Toronto s'est entendu avec le programme conjoint de journalisme offert par l'Université de Toronto et le Collège Centennial pour mettre au point un projet de documentaire. Les étudiants en journalisme de ces établissements feront un documentaire sur le travail des élèves du PBSC avec Lake Ontario Waterkeeper. **Programme mondial de défense des droits** : Le programme élabore du matériel et des cours sur les compétences, stratégies et tactiques en matière de défense des droits publics. En 2006, pour la deuxième année de suite, le PBSC a offert des cours de défense des droits à des étudiants n'ayant pas encore commencé les cours universitaires en droit, et a fait des recherches sur cette question à l'échelle mondiale.

Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles (CCLET)

Un autre exemple du travail de la Fondation pour promouvoir l'éducation de la justice est le soutien envers la Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles (CCLET). Il s'agit d'un organisme sans but lucratif de recherche et d'éducation mis sur pied par l'Association canadienne des libertés civiles. Son mandat est d'encourager les étudiants à réfléchir plus à fond à la question des libertés civiles. La méthode d'enseignement repose sur la discussion et les débats. Les fonds de la Fondation vont au projet dans les écoles qui propose sans frais des ateliers, des séminaires et des séances en salle de classe aux écoles, établissements d'enseignement et facultés d'éducation. La Fondation accorde aussi une aide financière au congrès sur les libertés fondamentales qui en est à son dixième anniversaire en 2006. Nous sommes contents de voir que des milliers d'étudiants du palier secondaire et universitaire ont pris part aux congrès, ateliers et discussions portant principalement sur des questions fondamentales de libertés civiles et de droits de la personne.

*Aide juridique Ontario
Tel qu'exigé par la loi
(Loi sur le Barreau),
75 % du revenu net
de la Fondation est
remis à Aide juridique
Ontario. En 2006, ce
montant représentait
46 849 804 \$.*



Le récipiendaire du prix Guthrie, Martin Teplitsky, en compagnie de Lorne Sossin, membre du conseil de la Fondation.



Réceptiendaire de la bourse Second Chance, Lamar Beckford Photo de Dave Upham, Université Ryerson



Kim Pate, bourse de leadership communautaire en justice

Programme Law in Action Within Schools

Le programme **Law in Action Within Schools** a été mis en place dans deux écoles secondaires de Toronto : l'école Central Technical et l'institut Harbord Collegiate. Partenariat entre la Faculté de droit de l'Université de Toronto et le Conseil scolaire du district de Toronto, ce programme offre aux étudiants des milieux urbains défavorisés des occasions d'apprentissage scolaires et parascolaires sur le droit et la justice, et les aide à finir leurs études secondaires et à continuer leur éducation.

LAWS travaille en collaboration avec des enseignants du niveau secondaire, des étudiants, des professeurs et des anciens étudiants des facultés de droit ainsi que d'autres professions juridiques pour donner des ateliers en classe sur des sujets de l'heure, un programme d'encadrement/mentorat hebdomadaire, des procès fictifs, des foires de l'emploi, un encadrement en milieu de travail et des stages payés l'été.

Réseau ontarien d'éducation juridique

En 2006, le **Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ)** a continué d'étendre un grand nombre de ses programmes principaux et a aussi mis en place de nouveaux partenariats. Le mandat du ROEJ est de favoriser l'éducation de la justice et le dialogue et de fournir aux jeunes de l'Ontario une expérience positive avec le système juridique. La Fondation est très contente que le travail entre les deux organismes ait donné des résultats excellents pour ce qui est de la mise en oeuvre d'initiatives de relations externes.

Les projets avec les jeunes Autochtones et les collectivités comprenaient trois volets. Le projet d'éducation juridique de tribunaux en circuit, offert en partenariat avec les Nishnawbe-Aski Legal Services et Aide juridique Ontario, a été lancé en 2006 et est un exemple de services accrus dans des collectivités sous-représentées. Le ROEJ a organisé un symposium sur la détermination de la peine, tenu sur l'île Manitoulin, pour comparer des principes de détermination de la peine pour les contrevenants autochtones et non autochtones. La planification d'un événement éducatif holistique est en cours avec la Première Nation Mnjikaning.

Le programme bien connu de l'organisme Salle d'audience et salle de classe, a aussi continué sur la bonne voie puisque le nombre d'étudiants est en croissance. En effet, plus de 55 000 jeunes se sont rendus dans les palais de justice de l'Ontario en 2006, dans le cadre de ces programmes (p. ex., encadrement par un juge, visite des tribunaux et écoles, audiences fictives, etc.)

Programme d'aide au remboursement de la dette (D-RAP)

Le **Programme d'aide au remboursement de la dette** a été élaboré comme initiative de collaboration entre la Fondation et les écoles de droit de l'Ontario. Le D RAP permettra à certains diplômés récents qui veulent faire carrière dans le droit d'intérêt public, d'avoir une aide financière pour réussir à rembourser les frais d'études.

En offrant ce service aux diplômés qui veulent faire carrière dans le droit d'intérêt public, nous espérons que le programme encouragera plus de gens à travailler dans des secteurs du droit moins rémunérés.

Bourse d'études sur les questions d'intérêt public

En 2006, la Fondation a continué d'offrir la **Bourse d'études sur les questions d'intérêt public**. La bourse répond à deux besoins principaux : permettre aux organismes oeuvrant dans le secteur de l'intérêt public de compter sur l'aide de personnes intéressées et donner aux étudiantes et étudiants la chance d'acquérir de l'expérience dans ce secteur. En faisant collaborer les stagiaires et les organismes, le programme fait une contribution importante aux questions d'intérêt public en Ontario. La bourse, créée en 2005, permettra à un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants en droit de faire des stages à temps plein dans des organismes d'intérêt public en fournissant l'aide financière à ces organismes qui, autrement, n'auraient pas assez d'argent pour offrir des stages. En 2006, cinq bourses de stage ont été renouvelées pour la période 2007-2008 auprès des organismes suivants : Amnistie Internationale Canada (Ottawa); la clinique Barbra Schlifer Commemorative Clinic (Toronto), la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada (Ottawa); Lake Ontario Waterkeeper (Toronto); et le Public Interest Advocacy Centre (Ottawa). Au début 2007, un sixième stage a été accordé à l'Association canadienne des libertés civiles pour la période 2007-2008.

La Fondation tient à remercier et à souligner son appréciation à Pro Bono Students Canada (PBSC), qui entretient des rapports étroits avec les organismes d'intérêt public et les étudiants en droit de toute la province, et continuera de s'occuper de l'administration du programme.

La Bourse de leadership communautaire en justice

En 2006, la **Bourse de leadership communautaire en justice** a été créée pour encourager les partenariats entre les groupes d'intérêt public, qui traitent avec le système juridique à collaborer avec les universités, collèges et facultés de droit. On espère que les bourses renforceront les liens entre les établissements d'enseignement et les organismes d'intérêt public, ce qui donnera la possibilité de créer des postes de recherche, de stages, etc.

Les bourses permettront aux universités de mieux comprendre les problèmes auxquels font face les organismes d'intérêt public et la collectivité en général et celles-ci pourront adapter les programmes en fonction de ces problèmes. Les bourses sont aussi l'occasion d'enrichir l'expérience des élèves et des enseignants grâce aux approches innovatrices touchant l'enseignement et l'apprentissage. Nous espérons aussi qu'à la suite de cette expérience, les titulaires seront aussi stimulés et inspirés pour présenter de nouvelles visions à leurs organismes respectifs.

Kim Pate, directrice exécutive de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, est titulaire de la Bourse de leadership communautaire en justice. Elle enseigne le programme « Increasing Women's Access to Justice » à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, au département de la Common Law.

Kimberly Murray, directrice exécutive des Aboriginal Legal Services, est aussi titulaire de la bourse. Pendant son stage, elle a fait de la recherche à l'Université Ryerson sur le décès des Autochtones détenus dans les prisons au Canada et a aussi organisé une série de conférences sur l'activisme communautaire, les réformes juridiques et les organismes communautaires travaillant sur les problèmes touchant les Autochtones.

Prix Guthrie

Le 8 novembre dernier, **Martin Teplitsky** a reçu le **Prix Guthrie 2006** de la Fondation du droit de l'Ontario. Le prix est remis aux personnes ou organismes qui rendent des services publics exceptionnels, font d'importantes contributions pour faciliter l'accès à la justice et symbolisent l'excellence dans la profession juridique. La Fondation est fière de compter **Martin Teplitsky** parmi ce groupe distingué. M. Teplitsky, qui a consacré de nombreuses heures de bénévolat aux causes de justice sociale participe activement au programme Lawyers Feed the Hungry, programme qu'il a lui-même créé il y a huit ans à Osgoode Hall. Le service est offert trois jours par semaine et sert en moyenne 1 300 repas par jour.

Au printemps 2005, il a joué un rôle essentiel entre la faculté de droit et le Conseil scolaire du district de Toronto. Grâce en grande partie à ses efforts, le programme Law in Action Within Schools (LAWS), initiative financée par la Fondation, est devenu le premier programme de droit et justice au pays à être enseigné dans une école secondaire. M. Teplitsky est un grand supporteur de la faculté de droit de l'Université de Toronto et il a créé deux bourses. La bourse commémorative Jack & Ida Teplitsky en mémoire de ses parents, et la bourse de début d'études Teplitsky Colson.

Le Fonds Roy et Ria McMurtry

La Fondation du droit de l'Ontario a mis en place le **Fonds Roy et Ria McMurtry** en 2005 afin de souligner le travail du juge en chef, l'honorable Roy McMurtry, qui a reçu le prix Guthrie de la Fondation.

En 2006, le Fonds a été accordé à la bourse d'études deuxième chance et l'argent servira à payer les frais d'études d'un jeune à l'Université Ryerson. La bourse deuxième chance est une bourse d'études postsecondaires pour aider les jeunes qui ont eu des démêlés avec la justice ou qui risquent de le faire. Le récipiendaire de la bourse de 2006 était Lamar Beckford. Lamar vit dans le quartier Malvern à Scarborough, est un étudiant motivé et aussi membre important de **idream**, organisme qui veut éliminer la violence causée par les armes à feu et les gangs à Toronto.

Subventions Accordées en 2006

Association In Defence of the Wrongly Convicted (AIDWYC) Programmes 2006-2007	100 000 \$
Association des étudiants noirs en droit du Canada <i>14^e Congrès annuel</i>	56 907 \$
Association canadienne des professeurs de droit <i>Paiement des frais de déplacement des étudiants diplômés</i>	6 000 \$
Canadian Civil Liberties Education Trust <i>Projet Teaching Civil Liberties</i>	201 450 \$
<i>Building Sustainability</i>	25 000 \$
Forum canadien sur la justice civile <i>Vers le futur, ordre du jour de la réforme de la justice civile - Partie II</i>	44 658 \$
<i>Participation aux frais généraux</i>	50 000 \$
Institut canadien d'administration de la justice <i>Conférence annuelle – Droit et développement durable</i>	15 000 \$
Institut canadien d'information juridique (CanLII) <i>Soutien pour la préparation de projets</i>	8 500 \$
<i>Collections historiques</i>	471 000 \$
Comité consultatif sur le professionnalisme du juge en chef de l'Ontario <i>Colloques sur la profession juridique – Soutien pour l'évaluation</i>	5 000 \$
Debt Repayment Assistance Program (D-RAP) <i>Projet de collaboration entre la Fondation du droit de l'Ontario et les écoles de droit de l'Ontario. Le programme D-RAP offre à certains diplômés récents, qui veulent faire carrière dans le domaine du droit d'intérêt public, un soutien financier afin de les aider à rembourser les prêts pour leurs études.</i>	925 000 \$ (plus de 5 ans)
Family Mental Health Network, The <i>From Rollercoaster to Recovery</i>	10 000 \$
Comité Gale Cup Moot <i>Gale Cup Moot 2007</i>	35 000 \$
Indigenous Law Journal <i>Indigenous Law Journal Conference</i>	25 000 \$
Association de droit international, branche canadienne <i>Subventions pour permettre aux étudiants et ONG de participer au congrès 2006</i>	50 000 \$
Justice for Children and Youth <i>Street Youth Legal Services</i>	77 000 \$

Subventions Accordées en 2006

Lake Ontario Waterkeeper
Atelier Clean Water 30 000 \$

Commission du droit de l'Ontario
 Programmes 2007/2008 485 000 \$

Fondation du droit de l'Ontario – Bourse de leadership communautaire en justice
 Aboriginal Legal Services of Toronto 50 000 \$
 Université Ryerson, faculté des arts 15 000 \$
 Canadian Association of Elizabeth Fry Societies 50 000 \$
 Université d'Ottawa, faculté de droit, département de la Common Law 15 000 \$
 130 000 \$

Fondation du droit de l'Ontario – Bourse d'études sur les questions d'intérêt public (Stage 2007-2008)
 Amnistie Internationale 69 500 \$
 Clinique Barbra Schlifer 69 500 \$
 Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada 69 500 \$
 Lake Ontario Waterkeeper 69 500 \$
 Centre pour la défense de l'intérêt public 69 500 \$
 347 500 \$

Financement des facultés de droit (2007-2008, subventions globales)
 Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York 408 575 \$
 Faculté de droit de l'Université Queen's 336 285 \$
 Faculté de droit de l'Université d'Ottawa 336 285 \$
 Faculté de droit de l'Université de Toronto 336 285 \$
 Faculté de droit de l'Université Western Ontario 336 285 \$
 Faculté de droit de l'Université de Windsor 336 285 \$
 2 090 000 \$

Barreau du Haut-Canada
Amélioration du processus d'accès à la profession 1 000 000 \$
 Activités d'archivage 2007 52 000 \$
Traduction et publication d'un volume sur l'indépendance de la profession juridique 38 000 \$
Élaboration de la base de données permettant de faire des recherches à partir du Web 30 250 \$

LibraryCo
advoCHAT 136 300 \$
 Acquisitions électroniques 2007 850 000 \$

Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC)
Increasing Access to Justice for Diverse Women Experiencing Violence, phase V 240 260 \$

YMCA/YWCA de la région de la capitale nationale
Projet de médiation communautaire 125 900 \$

Subventions Accordées en 2006

Ontario Association of the Deaf <i>Clinique juridique pour les sourds</i>	30 000 \$
Association du Barreau de l'Ontario (ABO) <i>La Journée du droit 2006</i>	55 000 \$
<i>Reaching Out to Underserved Communities through Live CLE Programming</i>	32 000 \$
Réseau Ontario d'éducation juridique (ROEJ) <i>Programmes 2006-2007</i>	450 000 \$
<i>Cours du ROEJ à l'extérieur dans les jardins McMurtry</i>	195 500 \$
École de droit Osgoode Hall <i>Symposium international Raoul Wallenberg sur les droits de la personne</i>	25 000 \$
Osgoode Society for Canadian Legal History, The <i>Programmes 2007</i>	160 000 \$
Poverty Law Advocacy Network of Canada <i>Consultation nationale sur le droit des pauvres au Canada</i>	25 000 \$
Pro Bono Law Ontario <i>Programmes 2007</i>	342 011 \$
<i>Service d'avocats bénévoles 2007</i>	124 822 \$
<i>Congrès national Pro Bono 2006</i>	46 075 \$
Pro Bono Students Canada <i>Programmes 2006-2007</i>	461 800 \$
<i>Subventions aux étudiant(e)s pour prendre part au congrès de la PBLO</i>	5 513 \$
Université Queen's <i>The Attorney General in the 21st Century Symposium</i>	3 412 \$
REACH Canada <i>Disability and the Law – Collaboration for Change</i>	92 041 \$
Resource Library for the Environment and the Law, The <i>Évolution des lois et politiques sur les questions d'eau en Ontario :</i> <i>Rendre les collections spéciales accessibles au public</i>	21 855 \$
Reena <i>Guide sur les fiducies Henson</i>	15 000 \$
Saskatchewan Institute of Public Policy and First Nation University of Canada <i>Moving Towards Justice Conference</i>	15 000 \$
Second Chance Scholarship Fondation <i>The Roy and Ria McMurtry Endowment 2006</i>	1 990 \$

Subventions Accordées en 2006

Sierra Legal Defence Fund <i>Saving Ontario's Species through Legislation</i>	15 000 \$
South Asian LegalClinic of Ontario <i>Access to Justice: A Case for SALCO</i>	16 000 \$
Spetz Publishing Ltd. <i>Ressources documentaires pour les enseignants de droit au niveau secondaire</i>	5 000 \$
United Talmud Torahs of Montreal, Inc. <i>United Talmud Torah Library Rebuilding Acquisitions</i>	10 000 \$
Université d'Ottawa, faculté de droit, département de la Common Law <i>Clinique du droit de l'environnement sur les questions d'intérêt public</i>	90 000 \$
Université de Toronto, faculté de droit <i>Law In Action Within Schools (LAWS)</i>	136 154 \$
<i>LAWS Summer Job Program</i>	10 000 \$
Universite Western Ontario, faculte de droit <i>Youth Project – Phase II</i>	7 290 \$
Woman Abuse Council of Toronto <i>Family Court Watch</i>	29 617 \$
Total	10 081 805 \$

Les demandes faites à la Fondation sont d'abord soumises à un processus d'évaluation et sont présentées devant le conseil d'administration qui prendra sa décision. Le conseil se réunit à intervalles fréquents tout au long de l'année et les demandes sont acceptées sur une base permanente.

Pour de plus amples renseignements sur les présentations de demande de subventions auprès de la Fondation, visitez notre site Web ou contactez :

La Fondation du droit de l'Ontario

Bureau 3002, C.P. 19

20, rue Queen Ouest

Toronto, Ontario

M5H 3R3

Courriel : general@lawfoundation-on.org

Site Web : www.lawfoundation-on.org

Rapport sur les catégories de procédure

En 1992, le Comité des catégories de procédure (le « Comité ») et le Fonds de catégories d'instance (le « Fonds ») ont été créés par la Loi de 1998 modifiant la Loi sur le Barreau afin de fournir un soutien financier pour les débours des demandeurs de recours collectifs. Le Fonds a été créé grâce à une subvention de 500 000 \$ de la Fondation du droit de l'Ontario. Le Comité a droit à un prélèvement de 10 % de tout montant adjugé ou règlement dans les procédures ayant fait l'objet d'une aide financière ainsi qu'au remboursement des débours payés. Les demandeurs qui reçoivent le soutien se font aussi rembourser les frais adjugés contre eux dans les procédures.

Le Comité détermine qui reçoit le financement en se basant sur diverses considérations, dont les suivantes : les mérites de la preuve du demandeur, la mesure dans laquelle la question à débattre est d'intérêt public, les efforts du demandeur pour recueillir des fonds, la possibilité que la demande reçoive la certification et le montant d'argent dans le Fonds.

L'existence du Comité et du Fonds facilite l'accès du public à la justice, puisque les demandeurs de recours collectifs pourraient hésiter à poursuivre une cause d'action présentant très peu d'avantages pour eux, même si le jugement est positif, considérant qu'ils risquent d'avoir à payer un montant très élevé de frais adjugés contre eux si le jugement est négatif.

De 1992 au 31 décembre 2006, le Comité a reçu 61 demandes de financement. De ce groupe, 12 ont été retirées ou sont en suspens, 27 ont été approuvées et 22 ont été refusées ou retardées. De ce dernier groupe, 4 ont été refusées sans préjudice, ce qui veut dire qu'ils peuvent refaire la demande, 4 ont été refusées ou reportées à plus tard en attendant d'obtenir la certification et 2 ont été refusées ou retardées en attendant d'obtenir plus de renseignements de la part du demandeur. Pour l'année civile 2006, le Comité a examiné et approuvé 5 nouvelles demandes de financement.

	Période du 1er janv. au 31 déc. 2006	Période de 1993 à l'année se terminant le 31 décembre 2006
Solde d'ouverture	4 322 358	500 000
Financement total accordé	(154 022)	(1 263 625) ¹
Financement remboursé/annulé	9 855	161 074
Coûts d'administration/dépenses	(59 984)	(319 102)
Intérêts reçus	180 358	783 469
Montant reçu du prélèvement de 10 %	906	4 705 656
Montant adjugé aux demandeurs	(25 545)	(293 545)
Solde au 31 décembre 2006	4 273 926 \$	4 273 926 \$

1. Jusqu'à maintenant, le montant payé aux demandeurs des sommes accordées après la présentation des reçus des dépenses réelles est 937 607,62 \$.

Note : Voir Note 20 des états financiers de 2006 de la Fondation qui indique qu'en date du 31 décembre 2006, le Fonds risque de devoir payer des frais adjugés contre des demandeurs dans les poursuites intentées. Il est impossible de déterminer la somme des frais. Toute perte sera indiquée pendant l'exercice financier où elle est résoluble.

Note : Voir Note 21 des états financiers de 2006 de la Fondation qui explique d'autres circonstances pouvant avoir un effet sur le solde du compte, soit en janvier 2007, le Fonds a récupéré des débours au montant de 316 808 \$ et un montant de 1 917 500 \$ pour le prélèvement de 10 %.

La Fondation du droit de l'Ontario, dont le mandat est de promouvoir l'accès à la justice, est responsable du Comité et administre le Fonds.

Pour plus de détails, communiquez avec :

Comité des catégories de procédure
a/s Fondation du droit de l'Ontario
 20, rue Queen Ouest, bureau 3002
 Toronto (ON) M5H 3R3
 Tél. : (416) 595-1425

Rapport sur les catégories de procédure

Conformément au règlement de l'Ontario 771/92, article 13, nous déclarons ce qui suit :

1. Nombre de nouvelles demandes reçues en 2006, par étape de la procédure.

Étape de la procédure	Nombre de nouvelles demandes	
	2006	2005
Pré-certification	4	4
Appel, objet : certification	—	—
Interrogatoire	—	—
Décision sur les questions communes	—	2
Appel, objet : questions communes	—	—
Étape post-questions commune	—	—

Remarque : Cette partie du rapport indique les nouvelles demandes qui ont reçu du financement, mais qui n'ont pas nécessairement obtenu un jugement en 2006.

2. Nouvelles demandes acceptées et refusées par étape de la procédure.

Étape de la procédure		Acceptée	Refusée	Retrait	En instance*/en sursis, etc.
Pré-certification	2006	2	—	1	1
	2005	1	1	—	7
Interrogatoire	2006	—	—	—	—
	2005	—	—	—	—
Autre	2006	—	—	—	—
	2005	—	—	—	3

*Reportée à l'année suivante.

Remarque : Conformément au règlement 771/92, cette section indique seulement l'étape/le résultat des nouvelles demandes reçues en 2006 et ne comprend pas des renseignements concernant les demandes des années précédentes, mais qui ont été conclues en 2006.

3. En 2006, un soutien financier a été accordé à cinq nouvelles demandes uniques de financement en vertu de l'article 59.3(1) de la Loi et un soutien financier a été accordé à trois demandes supplémentaires de financement en vertu de l'article 59.3(5) de la Loi. En 2005, un soutien financier a été accordé à une nouvelle demande unique de financement en vertu de l'article 59.3(1) de la Loi et un soutien financier a été accordé à trois demandes supplémentaires de financement en vertu de l'article 59.3(5) de la Loi.

Remarque : Cette section indique les résultats des demandes examinées par le Comité en 2006.

Rapport sur les catégories de procédure

Conformément au règlement de l'Ontario 771/92, article 13, nous déclarons ce qui suit :

4. Subvention totale* par type de dépenses.

Type de dépenses	2006	Montant total
	2005	
Avis de catégorie	4 895,00 \$	13 126,96 \$
Recherche et préparation de la preuve	9 500,00	(305,47)
Copies et reliures	14 309,14	19 603,53
Signification des documents de procédure	5 596,10	2 610,00
Classement des documents de procédure	3 162,00	997,00
Recherches informatisées	—	1 000,00
Frais de télécopie	1 707,10	2 519,40
Frais d'interrogateur	2 268,59	37 500,00
Frais d'expertise	57 832,93	184 500,00
Recherches	200,00	219,60
Livraisons	2 502,65	1 618,02
Divers	3 324,79	797,40
Frais de déplacement	13 412,78	5 147,49
Sécurité S.C.C.	(500,00)	—
Frais d'agence	(500,00)	—
TPS	6 456,91	18 815,29
TOTAL	144 167,99 \$	288 149,22 \$

Remarque :

* Les montants indiqués ne comptent pas les subventions récupérées/annulées qui avaient été accordées auparavant. En 2006, le Fonds avait un ajustement de l'exercice précédent de 9 855,48 \$, ce qui fait passer les montants accordés de 154 023,47 \$ à 144 167,99 \$.

Conformément au règlement 771/92, cette section comprend seulement les montants accordés en 2006. Les montants totaux payés par le Fonds en 2006 peuvent varier puisque les montants accordés sont remboursés aux demandeurs après que les frais réels ont été payés par le demandeur.

- Le montant total des sommes versées aux demandeurs à partir du Fonds de catégories d'instance en vertu de l'article 59.3 de la Loi : 2006, 265 903,02 \$; 2005, 172 367,37 \$. Au 31 décembre 2006, le solde de toutes les subventions restantes qui n'avaient pas encore été versées aux demandeurs était de 332 622 \$.
- En 2006, deux demandeurs ayant bénéficié d'un soutien financier en vertu de l'article 59.3 de la Loi avant que la procédure ne soit certifiée comme catégorie de procédure ont obtenu la certification de la procédure avant le 31 décembre 2006.
- Parmi les demandeurs qui ont reçu un soutien financier en vertu de l'article 59.3 de la Loi :
 - aucun demandeur n'a obtenu de jugement en sa faveur sur les questions communes en 2006, et
 - deux demandeurs ont conclu une entente relative à leur procédure en 2006.
- En 2006, un défendeur a fait une demande au Fonds de catégories d'instance pour le paiement des frais adjugés en sa faveur en vertu de l'article 59.4 de la Loi; une demande d'un défendeur a été reçue en 2005.
- 25 544,96 \$ ont été versés à partir du Fonds aux défendeurs en vertu de l'article 59.4 de la Loi en 2006 et 1 000 \$ avaient été versés en 2005.

Rapport sur les catégories de procédure

Conformément au règlement de l'Ontario 771/92, article 13, nous déclarons ce qui suit :

10. Procédures pour lesquelles un soutien financier a été attribué en 2006 au demandeur en vertu de l'article 59.3 de la Loi.

Type de dépenses	M o n t a n t 2006 « A »	M o n t a n t 2006 « B »	M o n t a n t 2006 « C »	M o n t a n t 2006 « D »
Avis de catégorie	—	—	—	—
Recherche et préparation de la preuve	10 000,00	—	—	—
Copies et reliures	15 319,70	—	2 299,44	—
Signification des documents de procédure	—	200,00	976,00	2 025,10
Classement des documents de procédure	293,00	—	2 374,00	—
Recherches informatisées	—	—	—	—
Frais de télécopies	866,54	—	912,38	—
Frais d'interrogateur	13 434,25	—	—	—
Frais d'expertise	50 000,00	—	—	816,59
Recherches	—	—	—	—
Livraisons	2 638,24	—	464,41	—
Divers	3 274,79	50,00	—	—
Frais de déplacement	5 000,00	—	512,78	7 000,00
Taxe sur les produits et services	7 037,36	—	368,55	—
Sécurité CSC	—	—	—	—
Frais d'agence	—	—	—	—
Total	107 863,88	250,00	7 907,56	9 841,69

* sans compter les subventions récupérées/anulées

** En 2006, le Fonds avait un ajustement de l'exercice précédent de 9 855,48 \$, ce qui fait passer les montants accordés de 154 023,47 \$ à 144 167,99 \$.

Cas « A » - Une catégorie d'action en justice au nom des détenteurs de police d'assurance concernant des manquements présumés aux obligations fiduciaires et la négligence par des compagnies d'assurance.

Cas « B » - Recours collectif au nom des clients d'un établissement financier concernant la divulgation présumée non autorisée de renseignements personnels.

Cas « C » - Recours collectif de paiement présumé insuffisant du montant de la franchise dans le règlement de demandes pour des véhicules qui sont une perte totale.

Cas « D » - Cas présumé de taux d'intérêt excessifs demandés pour les prêts sur salaire.

Cas « E » - Cas présumé de taux d'intérêt excessifs demandés pour les prêts sur salaire.

Cas « F » - Recours collectif au nom de cotisants concernant la mauvaise utilisation présumée de l'argent d'un fonds de retraite.

Cas « G » - Recours collectif au nom de clients concernant la vente et la distribution présumées de pièces d'ordinateurs défectueuses.

Cas « H » - Recours collectif au nom des employés retraités d'une association d'hôpital concernant une présentation erronée présumée des avantages de retraite.

a t t r i b u é *					
2006 « E »	2006 « F »	2006 « G »	2006 « H »	2006 (Tous les cas)	2005 (Tous les cas)
—	5 000,00	—	—	4 895,00	13 126,96
—	—	—	—	9 500,00	(305,47)
—	—	—	690,00	14 309,14	19 603,53
—	2 500,00	—	45,00	5 596,10	2 610,00
—	337,00	—	358,00	3 162,00	997,00
—	—	—	—	—	1 000,00
—	—	—	—	1 707,10	2 519,40
5 000,00	2 163,00	—	2 600,00	22 268,59	37 500,00
3 000,00	—	4 016,34	—	57 832,93	184 500,00
—	—	—	200,00	200,00	219,60
—	—	—	—	2 502,65	1 618,02
—	—	—	—	3 324,79	797,40
2 000,00	—	—	—	13 412,78	5 147,49
—	—	—	251,00	6 456,91	18 815,29
—	—	—	—	(500,00)	—
—	—	—	—	(500,00)	—
10 000,00	10 000,00	4 016,34	4 144,00		
				** 144 167,99	288 149,22

Les membres du comité au cours de l'année 2006 étaient les suivants :

Nommés conjointement par la Fondation du droit et le Procureur général :

Valerie A. Edwards,
président
Torkin Manes Cohen Arbus s.r.l.
Avocats
Toronto, Ontario

James L. Vigmond,
Oatley, Vigmond
Avocats
Barrie, Ontario

Nommée août 2006

Robert B. Munroe,
Ross & McBride s.r.l.
Avocats
Hamilton, Ontario

Nomination juin 2006

F. Paul Morrison,
McCarthy Tétrault s.r.l.
Avocats
Toronto, Ontario

Nommé par le Procureur général

Brian P. Bellmore,
Bellmore & Moore
Avocats
Toronto, Ontario

Nomination juin 2006

Nommé par la Fondation du droit de l'Ontario :

Wendy J. Earle,
Borden Ladner Gervais s.r.l.
Avocats
Toronto, Ontario

Nommée août 2006

Mark Leach,
Sous-procureur général adjoint
Division des politiques
Ministère du Procureur général
Toronto, Ontario

The background of the entire page is a photograph of the ornate, vaulted ceiling of the Great Library in Osgoode Hall. The ceiling features a large central dome with a grid of decorative panels and intricate carvings. The lighting is warm, highlighting the architectural details.

La fondation du droit de l'Ontario

États financiers

31 Décembre 2006

Table des matières

Rapport des vérificateurs	19
États financiers :	
État de la situation financière	20
État des résultats	22
État de l'évolution des soldes des fonds	24
État des flux de trésorerie	25
Notes afférentes aux états financiers	26

Photo: the Great Library, Osgoode Hall

Rapport des Vérificateurs

Aux fiduciaires de La Fondation du droit de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Fondation du droit de l'Ontario au 31 décembre 2006, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2006, des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes de ses fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mintz & Partners LLP

Toronto (Ontario)
Le 19 mars 2007

Mintz & Partners LLP
Experts-comptables autorisés



*A member of Collins Barrow Canada
and Moores Rowland International
association of independent accounting
firms throughout the world.*

État de la situation financière

ACTIF

<i>Au 31 Décembre</i>	2006	2005
	\$	\$
À court terme		
Liquidités	811 832	799 137
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe pour le Fonds Pro Bono Law Ontario (note 3)	136 659	132 031
Tranche à court terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs (note 4)	332 622	449 906
Placements à court terme (note 6)	31 233 730	23 277 452
Titres négociables, au coût (valeur marchande – 9 470 637 \$; 2005 – 8 718 523 \$) (note 6)	9 389 344	8 554 503
Intérêts courus à recevoir	472 903	168 327
	42 377 090	33 381 356
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le fonds de recours collectifs (note 4)	4 297 206	4 342 760
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le fonds de dotation Roy & Ria McMurtry (note 5)	118 114	115 856
Immobilisations corporelles (note 7)	349 909	61 011
Total de l'actif	47 142 319	37 900 983

PASSIF

À court terme		
Charges à payer	82 395	42 226
Intérêts à payer à Aide juridique Ontario	8 715	6 271
Montant à payer à Aide juridique Ontario (note 8)	561 931	566 810
Subventions autorisées (note 9)	11 445 882	10 598 471
Total du passif	12 098 923	11 213 778
<i>Voir les notes afférentes aux états financiers</i>		

État de la situation financière

SOLDES DES FONDS

<i>Au 31 Décembre</i>	2006	2005
	\$	\$
Soldes des fonds grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de réserve (<i>note 10</i>)	11 685 165	11 153 821
Fonds des engagements futurs (<i>note 11</i>)	3 978 732	1 984 511
Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public (<i>note 12</i>)	1 214 000	1 561 500
Fonds des initiatives stratégiques (<i>note 13</i>)	2 995 000	3 150 000
Fonds de remboursement de dettes (<i>note 14</i>)	925 000	—
	20 797 897	17 849 832
Soldes des fonds grevés d'affectations d'origine externe		
Fonds de recours collectifs (<i>note 15</i>)	4 273 926	4 322 358
Fonds Pro Bono Law Ontario (<i>note 16</i>)	—	1 378
Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (<i>note 17</i>)	118 846	116 120
	4 392 772	4 439 856
Total des soldes des fonds grevés d'affectations	25 190 669	22 289 688
Solde du fonds non grevé d'affectations – fonds d'administration générale	9 852 727	4 397 517
Total des soldes des fonds	35 043 396	26 687 205
Total du passif et des soldes de fonds	47 142 319	37 900 983

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvés par le conseil d'administration:

Larry Banack — président

Professor Lorne M. Sossin — Fiduciaire

État des résultats

Pour L'exercice terminé le 31 Décembre 2006

	Fonds de réserve — grevé d'affectations d'origine interne	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public — grevé d'affectations d'origine interne	Fonds des initiatives stratégiques — grevé d'affecta- tion d'origine interne	Fonds d'administra- -tion générale non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs — grevé d'affectat- -ions d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affecta- -tions d'origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry — grevé d'a d'affecta- -tions d'origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais de services de 2 863 475 \$ (note 18)	—	—	—	63 366 037	—	—	—	63 366 037
Autres intérêts	525 579	—	—	1 224 533	180 358	4 888	4 716	1 940 074
Subvention à rendre à Aide juridique Ontario	—	—	—	—	—	(14 698)	—	(14 698)
Prélèvements sur les subventions (note 15)	—	—	—	—	906	—	—	906
Amortissement de l'escompte d'émission	5 765	—	—	—	—	—	—	5 765
	531 344	—	—	64 590 570	181 264	(9 810)	4 716	65 298 084
Charges								
Salaires	—	—	—	435 186	43 176	—	—	478 362
Loyer et frais d'occupation	—	—	—	104 224	1 086	—	—	105 310
Autres frais administratifs	—	—	—	131 038	15 722	2 444	—	149 204
Honoraires	—	—	—	180 602	—	—	—	180 602
Impression et fournitures de bureau	—	—	—	14 591	—	—	—	14 591
Attribution des dépens (note 15)	—	—	—	—	25 545	—	—	25 545
Amortissement	—	—	—	33 990	—	—	—	33 990
	—	—	—	899 631	85 529	2 444	—	987 604
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	531 344	—	—	63 690 939	95 735	(12 254)	4 716	64 310 480
Attributions à Aide juridique Ontario (note 8)	—	—	—	46 849 804	—	—	—	46 849 804
Subventions autorisées, déduction faite de la contre-passation de subventions autorisées au cours d'exercices précédents (note 9)	—	347 500	155 000	8 485 224	144 167	(29 396)	1 990	9 104 485
	—	347 500	155 000	55 335 028	144 167	(29 396)	1 990	55 954 289
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l'exercice	531 344	(347 500)	(155 000)	8 355 911	(48 432)	17 142	2 726	8 356 191

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2005

	Fonds de réserve — grevé d'affectations d'origine interne	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public — grevé d'affectations d'origine interne	Fonds d'administra- -tion générale non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs — grevé d'affectat- -ions d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affecta- -tions d'origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry — grevé d'a d'affecta- -tions d'origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais de services de 2 863 675 \$ (note 18)	—	—	34 834 566	—	—	—	34 834 566
Autres intérêts	474 893	—	598 639	125 662	10 555	1 990	1 211 739
Subvention à rendre à Aide juridique Ontario	—	—	—	—	(37 429)	—	(37 429)
Fonds produits	—	—	—	—	—	57 065	57 065
Prélèvements sur les subventions (note 15)	—	—	—	10 154	—	—	10 154
Amortissement de l'escompte d'émission	6 103	—	—	—	—	—	6 103
	480 996	—	35 433 205	135 816	(26 874)	59 055	36 082 198
Charges							
Salaires	—	—	439 088	26 402	—	—	465 490
Loyer et frais d'occupation	—	—	132 256	671	—	—	132 927
Autres frais administratifs	—	21 500	178 044	23 790	5 277	—	228 611
Honoraires	—	—	79 742	—	—	—	79 742
Impression et fournitures de bureau	—	—	20 808	—	—	—	20 808
Attribution des dépens (note 15)	—	—	—	1 000	—	—	1 000
Amortissement	—	—	24 119	—	—	—	24 119
	—	21 500	874 057	51 863	5 277	—	952 697
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	480 996	(21 500)	34 559 148	83 953	(32 151)	59,055	35 129 501
Attributions à Aide juridique Ontario (note 8)	—	—	25 470 381	—	—	—	25 470 381
Subventions autorisées, déduction faite de la contre-passation de subventions autorisées au cours d'exercices précédents (note 9)	—	417 000	8 317 134	288 149	(74 857)	—	8 947 426
	—	417 000	33 787 515	288 149	(74 857)	—	34 417 807
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l'exercice	480 996	(438 500)	771 633	(204 196)	42 706	59 055	711 694

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution des soldes des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 Décembre

2006 Fonds grevés d'affectations d'origine interne

	Fonds de réserve	Fonds de remboursement de dettes	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	Fonds des engagements futurs	Fonds des initiatives stratégiques	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs - grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Externally Restricted Roy et Ria McMurtry Endowment externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes des fonds – début de l'exercice	11 153 821	—	1 561 500	1 984 511	3 150 000	4 397 517	4 322 358	1 378	116 120	26 687 205
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	531 344	—	(347 500)	—	(155 000)	8 355 911	(48 432)	17 142	2 726	8 356 191
Attributions nettes	—	925 000	—	1 994 221	—	(2 900 701)	—	(18 520)	—	—
Soldes des fonds – fin de l'exercice	11 685 165	925 000	1 214 000	3 978 732	2 995 000	9 852 727	4 273 926	—	118 846	35 043 396

2005 Fonds grevés d'affectations d'origine interne

	Fonds de réserve	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public	Fonds des engagements futurs	Fonds des initiatives stratégiques	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs - grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry - grevé d'affectations d'origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes des fonds – début de l'exercice	10 672 825	—	2 513 273	—	8 261 481	4 526 554	1 378	—	25 975 511
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	480 996	(438 500)	—	—	771 633	(204 196)	42 706	59 055	711 694
Attributions nettes	—	2 000 000	(528 762)	3 150 000	(4 635 597)	—	(42 706)	57 065	—
Soldes des fonds – fin de l'exercice	11 153 821	1 561 500	1 984 511	3 150 000	4 397 517	4 322 358	1 378	116 120	26 687 205

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

<i>Pour l'exercice terminé le 31 Décembre</i>	2006	2005
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges et subventions de l'exercice	8 356 191	711 694
Ajouter les éléments hors caisse		
Amortissement	33 990	24 119
Amortissement de l'escompte d'émission	5 765	6 104
	8 395 946	741 917
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Intérêts courus à recevoir	(304 576)	(40 143)
Montant à recevoir d'Aide juridique Ontario	(4 879)	706 534
Charges à payer	40 170	(11 178)
Intérêts à payer à Aide juridique Ontario	2 442	(22 942)
Subventions autorisées	847 411	686 067
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 976 514	2 060 255
Activités d'investissement		
Augmentation des placements à court terme	(7 956 278)	(2 659 762)
(Augmentation) diminution des titres négociables	(840 606)	36 704
(Augmentation) diminution des liquidités grevées d'affectations d'origine externe pour le Fonds Pro Bono Law Ontario	(4 628)	811 995
Diminution (augmentation) de la tranche à court terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	118 713	(119 282)
Diminution des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	44 125	210 909
Augmentation des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry	(2 257)	(115 857)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(322,888)	(22 488)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 963 819)	(1 857 781)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	12 695	202 474
Trésorerie – début de l'exercice	799 137	596 663
Trésorerie – fin de l'exercice	811 832	799 137

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

1. OBJET DE L'ORGANISME

La Fondation du droit de l'Ontario (la « Fondation ») a été établie en 1973, en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du barreau, à titre de société sans capital social. La Fondation a été créée pour recevoir les intérêts courus sur les montants détenus dans les comptes mixtes en fiducie d'avocats, et pour mettre sur pied et maintenir un fonds aux fins de l'éducation juridique et de la recherche en droit, de l'aide juridique et de l'établissement, du maintien, et de l'exploitation de bibliothèques juridiques. La Fondation est un organisme sans but lucratif au sens du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonérée d'impôts.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a] Constatation des apports

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour constater les apports. Les apports sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé. Les apports en dotation sont constatés au titre d'augmentations directes de l'actif net du fonds de dotation.

b] Soldes des fonds

Le Fonds de réserve, le Fonds des engagements futurs, le Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public, le Fonds des initiatives stratégiques et le Fonds de remboursement de dettes sont des fonds grevés d'affectations d'origine interne (notes 10, 11, 12, 13 et 14). Le Fonds de recours collectifs, le Fonds Pro Bono Law Ontario et le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry sont des fonds grevés d'affectations d'origine externe (notes 15, 16 et 17).

c] Intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats

Les intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats sont calculés et remis à la Fondation en fonction des conventions conclues avec chaque institutions financière. Les comptes mixtes en fiducie d'avocats n'appartiennent pas à la Fondation et ne sont pas administrés par cette dernière. Ainsi, la Fondation ne peut déterminer le montant des intérêts courus avant de recevoir un avis de chaque institution financière à cet égard ainsi que le dépôt légal des avocats. Ces intérêts sont donc comptabilisés lorsqu'ils sont déterminable par la Fondation.

d] Subventions

Les subventions aux fins de l'éducation juridique, de l'aide juridique, de la recherche en droit et des bibliothèques juridiques sont constatées au cours de la période durant laquelle elles sont autorisées.

e] Prélèvement sur les montants adjugés

Le Fonds de recours collectifs a droit à un prélèvement de 10 % sur tout montant adjugé ou tout règlement visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée. Le prélèvement est comptabilisé lorsqu'il peut être déterminé par la Fondation..

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (continus)

f) Titres négociables

Les titres négociables sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Les primes ou escomptes d'émission sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du montant cumulé des amortissements. Le mobilier et les agencements sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % par année. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimée de trois ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice, c'est-à-dire que la Fondation s'appuie sur des relevés bancaires pour comptabiliser les intérêts gagnés dans les comptes mixtes en fiducie d'avocats. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

3. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE POUR LE FONDS PRO BONO LAW ONTARIO

Des liquidités de 136 659 \$ (2005 – 132 031 \$) sont grevées d'affectations d'origine externe pour les subventions du Fonds Pro Bono Law Ontario. Tous les montants non dépensés sont contrepassés ou annulés et restitués au donateur d'origine.

4. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS À COURT TERME POUR LE FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

Les liquidités grevées d'affectations et les placements à court terme consistent en des liquidités et des acceptations bancaires dont les échéances sont semblables à celles décrites à la note 6 et qui sont grevées d'affectations externes pour les subventions du Fonds de recours collectifs. Les versements sont assujettis à l'approbation des subventions et au respect des conditions liées à celles-ci. Les liquidités grevées d'affectations comprennent un montant de 332 622 \$ (2005 – 449 906 \$) autorisé à des fins de subventions devant être versées au cours de l'exercice 2007.

5. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS À COURT TERME POUR LE FONDS DE DOTATION ROY et RIA McMURTRY

Les liquidités grevées d'affectations et les placements à court terme consistent en des liquidités dont les échéances sont semblables à celles décrites à la note 6 et qui sont grevées d'affectations externes pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry. Les versements sont fondés sur le revenu gagné au cours de l'exercice précédent. Le solde compris dans les liquidités grevées d'affectations est de 3 994 \$ (2005 – 115 856 \$).

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

6. PLACEMENTS À COURT TERME ET TITRES NÉGOCIABLES

Les placements à court terme de la Fondation se composent de montants en espèces et d'acceptations bancaires s'élevant à 31 347 850 \$ (2005 – 23 277 452 \$). Le taux de rendement réel de ces placements varie de 4,17 % à 4,35 %; les placements viennent à échéance à moins d'un an.

Les titres négociables de la Fondation se composent d'obligations totalisant 9 389 344 \$ (2005 – 8 554 503 \$) qui viennent à échéance entre le 8 mars 2007 et le 8 mars 2016 et qui peuvent être liquidés en tout temps. Le taux d'intérêt nominal varie de 3,55 % à 6,70 %.

La Fondation suit un énoncé de politique de placement qui prévoit les objectifs de placement, les attentes en matière de rendement et les lignes directrices relatives à la gestion de ces placements. Cet énoncé exige que tous les placements respectent les dispositions de la Loi sur les fiduciaires de l'Ontario et que certaines restrictions supplémentaires soient observées.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette	
			2006 \$	2005 \$
Mobilier et agencements	151 702	58 829	92 873	30 758
Matériel informatique	83 669	65 545	18 124	22 491
Logiciels	42 279	38 911	3 368	5 382
Améliorations locatives	259 430	23 886	235 544	2 380
	537 080	187 171	349 909	61 011

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

8. MONTANT À PAYER À AIDE JURIDIQUE ONTARIO

En vertu de l'article 55(3) de la Loi sur la Société du barreau (LRO 1990, chapitre L.8), 75 % des revenus nets reçus au cours de l'exercice découlant des intérêts reçus des comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais d'exploitation, doivent être payés à Aide juridique Ontario. La provision de la quote-part des revenus nets à payer à Aide juridique Ontario est constatée tous les ans dans les comptes de la Fondation.

	2006	2005
	\$	\$
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats (déduction faite des frais de service)	63 366 037	34 834 566
Charges	(899 632)	(874 057)
Intérêts, déduction faite des charges	62 466 405	33 960 509
(Montant à payer) recevoir d'Aide juridique Ontario – début de l'exercice	(566 810)	139 726
Montant reçu d'Aide juridique Ontario au cours de l'exercice	—	(129 125)
Annulation des intérêts à payer reportés de 2004	—	(29 213)
Attribution de 75 % à Aide juridique Ontario	(46 849 804)	(25 470 382)
Montant versé à Aide juridique Ontario au cours de l'exercice	46 869 381	24 959 612
Montant à payer à Aide juridique Ontario	(547 233)	(529 382)
Annulation des subventions non dépensées dans le Fonds PBLO (note 16)	(14 698)	(37 429)
Montant à payer à recevoir Aide juridique Ontario (à lui verser) – fin de l'exercice	(561 931)	(566 811)

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

9. SUBVENTIONS AUTORISÉES

Les subventions autorisées se composent des éléments suivants :

	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public – grevé d'affectations d'origine interne	Fonds des initiatives stratégiques – grevé d'affectations d'origine internes	Fonds d'administration générale non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d'affectations d'origine externe	2006 Total
31 Décembre 2006	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subventions autorisées aux fins de versements éventuels – début de l'exercice	417 000	—	9 687 847	449 906	43 718	—	10 598 471
Subventions autorisées	347 500	155 000	8 681 862	154 022	—	1 990	9 340 374
Subventions autorisées annulées	—	—	(196 638)	(9 855)	(29 396)	—	(235 889)
Subventions versées	(199 960)	—	(7 793 351)	(261 451)	(322)	(1 990)	(8 257 074)
Subventions autorisées aux fins de versements éventuels – fin de l'exercice	564 540	155 000	10,379,720	332 622	14 000	—	11 445 882
	Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public – grevé d'affectations d'origine interne	Fonds des initiatives stratégiques – grevé d'affectations d'origine internes	Fonds d'administration générale non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry – grevé d'affectations d'origine externe	2005 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Subventions autorisées aux fins de versements éventuels – début de l'exercice	—	—	8 725 041	330 623	856 740	—	9 912 404
Subventions autorisées	417 000	—	8 378 645	291 649	—	—	9 087 294
Subventions autorisées annulées (note 15)	—	—	—	(3 500)	—	—	(3 500)
Subventions à payer annulées	—	—	(61 511)	—	(74 857)	—	(136 368)
Versements de subventions recouvrés (note 15)	—	—	—	3,500	—	—	3 500
Subventions versées	—	—	(7 354 328)	(172 366)	(738 165)	—	(8 264 859)
Subventions autorisées aux fins de versements éventuels – fin de l'exercice	417 000	—	9 687 847	449 906	43 718	—	10 598 471

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

10. FONDS DE RÉSERVE

En 1981, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour les éventualités futures et les bénéficiaires de ses subventions qui sont affectées à l'éducation juridique, à la recherche juridique et aux bibliothèques juridiques. Ce fonds a été créé et maintenu au moyen de sommes représentant 25 % des produits nets devant être réservés pour ces bénéficiaires.

11. FONDS DES ENGAGEMENTS FUTURS

En 2004, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour détenir des sommes affectées du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations, en vue de budgétiser les programmes de financement qui s'étendent au-delà d'une année. Les programmes de financement pluriannuels continueront d'être officiellement approuvés et comptabilisés sur une base annuelle, mais les fonds seront tirés de ce nouveau fonds plutôt que du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

12. FONDS DE BOURSES DE STAGES EN DROIT D'INTÉRÊT PUBLIC

En 2005, les fiduciaires de la Fondation ont établi un nouveau Fonds de bourses de stages en droit d'intérêt public d'une durée initiale de quatre ans. Les bourses seront décernées uniquement aux organismes admissibles qui n'ont pas accès à d'autres ressources pour financer des postes de stagiaires. La somme de 2 000 000 \$ a été affectée des fonds non grevés d'affectations en vue du financement du programme pour la période initiale de quatre ans.

13. FONDS DES INITIATIVES STRATÉGIQUES

En 2005, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour détenir des sommes affectées du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations, en vue de budgétiser de nouvelles initiatives stratégiques.

14. FONDS DE REMBOURSEMENT DE DETTES

En 2006, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour aider de récents diplômés en droit à respecter leurs obligations en matière de remboursement de leurs dettes d'études. Seuls les diplômés qui poursuivent une carrière dans le domaine du droit d'intérêt public en Ontario sont admissibles à une aide aux termes de ce fonds. Le fonds est financé à partir du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

15. FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») a été créé en 1993 en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du barreau afin de fournir un soutien financier aux demandeurs en recours collectifs en ce qui a trait aux débours engagés et aux paiements aux défendeurs relativement aux attributions de dépens visant les demandeurs subventionnés. Si un recours subventionné est réglé ou remporté, les subventions relatives aux débours qui ont déjà été accordées sont recouvrables et les subventions relatives aux débours en cours à payer sont annulées. De plus, la Fondation a droit à un prélèvement de 10 % sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée.

En 2006, le Fonds a recouvré un paiement de subvention relativement à des débours d'un exercice précédent de 4 453 \$ (2005 – 3 500 \$). Le Fonds a versé des attributions de dépens de 25 545 \$ (2005 – 1 000 \$) visant des demandeurs subventionnés. Le Fonds a reçu un prélèvement de 906 \$ (2005 – 10 154 \$) sur le paiement de règlements visant des demandeurs subventionnés.

16. FONDS PRO BONO LAW ONTARIO

Le Fonds Pro Bono Law Ontario a cessé ses activités au cours de l'exercice. La Fondation du droit de l'Ontario et Aide juridique Ontario traitent directement avec Pro Bono Law Ontario pour ce qui est des questions de financement. Le financement de 2006 de 466 833 \$ (2005 – 346 370 \$) accordé par la Fondation du droit de l'Ontario a été inclus dans les subventions autorisées du Fonds d'administration générale.

Notes afférentes aux états Financiers

31 Décembre 2006

16. FONDS PRO BONO LAW ONTARIO (continus)

En 2006, les fiduciaires de la Fondation ont annulé les subventions non dépensées de 2004 du Fonds Pro Bono Law Ontario totalisant 29 396 \$ (2005 – 74 857 \$). La moitié du montant non dépensé est payable à Aide juridique Ontario et cette somme est incluse dans le passif à court terme.

17. FONDS DE DOTATION ROY ET RIA MCMURTRY

En 2005, la Fondation du droit de l'Ontario ont établi le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry en l'honneur du juge en chef et de Madame McMurtry, lorsque le juge en chef a reçu le prix Guthrie de 2005 de la Fondation du droit de l'Ontario. À partir des intérêts gagnés par le Fonds, des subventions seront accordées, conformément à l'objet de la Fondation du droit, pour appuyer le travail au sein de la collectivité accompli par un organisme choisi par le juge en chef et Madame McMurtry.

18. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES MIXTES EN FIDUCIE D'AVOCATS

La Fondation du droit de l'Ontario négocie des taux d'intérêt et des frais de service avec chaque institution financière afin d'obtenir un taux de rendement net concurrentiel.

19. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION

La Fondation a des obligations en vertu d'un contrat de location-exploitation non résiliable. Le loyer annuel minimum à l'égard de locaux exigible au cours de chacun des neuf exercices à venir s'établit approximativement comme suit :

	\$
2007	89 000
2008	89 000
2009	89 000
2010	89 000
2011	91 500
Par la suite	451 000

20. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») devient éventuellement responsable des attributions de dépens défavorables visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite, une fois que le financement a été accordé par le comité de recours collectifs au demandeur. Au 31 décembre 2006, le Fonds demeurerait exposé à des attributions de dépens défavorables dans le cas de poursuites subventionnées. Dans toutes les poursuites, la probabilité d'une perte ne peut être déterminée. Toute perte sera comptabilisée dans l'exercice où elle sera établie.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En janvier 2007, le Fonds de recours collectif a recouvré un paiement de subvention relativement à des débours d'un exercice précédent de 316 808 \$. Par ailleurs, le Fonds a reçu un prélèvement de 1 917 500 \$ sur le paiement de règlements visant des demandeurs subventionnés.

22. FINANCIERS INSTRUMENTS

Juste valeur : La valeur comptable des liquidités, des placements à court terme, des montants à recevoir d'Aide juridique Ontario et à lui payer, des intérêts courus à recevoir, des intérêts à payer et des charges à payer de la Fondation correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

Risque lié aux taux d'intérêt : La Fondation est exposée à un risque lié aux taux d'intérêt à l'égard de ses placements à court terme. Les variations du taux de base auront une incidence positive ou négative sur les revenus d'intérêts de la Fondation. Une telle exposition augmentera en conséquence si la Fondation maintient des niveaux plus élevés de placements à court terme à l'avenir.

23. DONNÉES COMPARATIVES

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conforme à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Ces changements n'affectent en rien les bénéfices de l'exercice antérieur.